

MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2024\_003

Envoyé en préfecture le 15/02/2024  
 Reçu en préfecture le 15/02/2024  
 Publié le 15/02/2024  
 ID : 048-214800393-20240123-D\_2024\_003-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois janvier,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué en date du 18 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

11 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents représentés : Colette CROUZET ayant donné pouvoir à Annick MALAVIOLLE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

1 Absent : Manuel MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : tarifs TTC 2024/2025 du gîte meublé du Villard**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs 2024-2025 du gîte meublé du Villard proposés par Lozère Résa, à savoir :

	TARIFS							
	VERT	JAUNE	GRIS	BLEU	ROSE	ORANGE	MARRON	VIOLET
	23/03/24 - 06/04/24 14/09/24 - 19/10/24 02/11/24 - 21/12/24 04/01/25 - 08/02/25 08/03/25 - 29/03/25	06/04/24 - 25/05/24 31/08/24 - 14/09/24 19/10/24 - 02/11/24	21/12/24 - 04/01/25 08/02/25 - 08/03/25	25/05/24 - 06/07/24	24/08/24 - 31/08/24	06/07/24 - 13/07/24	13/07/24 - 27/07/24 17/08/24 - 24/08/24	27/07/24 - 17/08/24
semaine (7 nuits)	423.00 €	555.00 €	599.00 €	582.00 €	639.00 €	720.00 €	821.00 €	881.00 €
6 nuits	390.00 €	506.00 €	552.00 €	427.00 €	575.00 €	644.00 €	734.00 €	788.00 €
5 nuits	356.00 €	456.00 €	504.00 €	470.00 €	511.00 €	568.00 €	648.00 €	695.00 €
4 nuits	322.00 €	406.00 €	456.00 €	415.00 €	447.00 €	492.00 €	560.00 €	601.00 €
3 nuits	288.00 €	356.00 €	408.00 €	359.00 €	383.00 €	416.00 €	473.00 €	508.00 €
2 nuits	254.00 €	306.00 €	360.00 €	304.00 €	321.00 €	339.00 €	387.00 €	414.00 €
1 nuit	170.00 €	223.00 €	240.00 €	233.00 €	257.00 €	289.00 €	329.00 €	353.00 €
tarif nuit en complément de semaine	61.00 €	80.00 €	86.00 €	84.00 €	92.00 €	103.00 €	118.00 €	126.00 €
tarif week-end (arrivée vendredi pour 2 nuits)	254.00 €	306.00 €	360.00 €	304.00 €	321.00 €	339.00 €	387.00 €	414.00 €
tarif midweek (arrivée lundi pour 4 nuits)	322.00 €	406.00 €	456.00 €	415.00 €	447.00 €	492.00 €	560.00 €	601.00 €

Rappel :

- les cautions de 450 € pour les dégradations et de 80 € pour le ménage,
- la possibilité de louer des draps au tarif unique de 9 € par lit,
- la possibilité de vendre des sacs de granulés de bois pour le poêle au prix de 10 € le sac de 15 kgs,

- la possibilité de fournir un « kit confort » comprenant notamment serviettes et tapis de bain, torchons, filtres à café, papier toilette, éponge, produits d'entretien pour un tarif venant en supplément de la location, à savoir 68 €

- la possibilité de fournir un « kit confort plus » comprenant notamment draps, serviettes et tapis de bain, torchons, filtres à café, papier toilette, éponge, produits d'entretien et forfait ménage pour un tarif venant en supplément de la location, à savoir 128 €

- la possibilité de fournir du linge de toilette au prix de 5 € par personne

- la possibilité de proposer une prestation de ménage en fin de séjour au prix de 80 €.

APPROUVE les opérations commerciales suivantes :

- réservations « premières minutes » (non cumulables) : cette remise, dite de fidélisation, incite les clients à réserver tôt et permet d'avoir des garanties de remplissage. 15 % de réduction pour toute réservation effectuée jusqu'au 6 mars 2024 pour tout séjour minimum d'une semaine compris entre le 25 mai et le 20 juillet et entre le 24 août et le 19 octobre 2024.

- réservations de « dernières minutes » (non cumulables) : remise visant à décider les très nombreux clients qui réservent tard :



. 15 % de réduction pour tout séjour d'une semaine minimum pour les réservations à moins de 45 jours avant le séjour ;

. 30 % de réduction pour tout séjour d'une semaine minimum pour les réservations à moins de 15 jours avant le séjour.

- longs séjours (minimum 14 nuits) : remise visant l'allongement de la durée de séjour permettant de diminuer les frais de gestion et d'optimiser les locations :

. 20 % de réduction pour tout séjour de minimum 2 semaines consécutives pour les périodes du 23 mars au 20 juillet 2024 et du 24 août 2024 au 29 mars 2025 ;

. 10 % de réduction pour tout séjour de minimum 2 semaines consécutives pour la période du 20 juillet au 24 août 2024.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	

*Le Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

*Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*